

Image not found or type unknown



L'acheteur est-il obligé d'accepter le lettre de change émise par son vendeur ?

Fiche pratique publié le **28/04/2012**, vu **846 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://assistant-juridique.fr)

Une fois qu'il l'a émise, le vendeur a la possibilité de présenter sa lettre de change à l'acceptation de l'acheteur, c'est-à-dire de garantir qu'elle sera bien payée. Dans ce cas, ce dernier a-t-il l'obligation d'accepter ? Que se passe-t-il en cas de refus ?

Lire la suite : http://assistant-juridique.fr/acceptation_lettre_de_change.jsp

Pour poser une question à un juriste en ligne : <http://assistant-juridique.fr/>